



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MAIRIE DE CHAMBERY**  
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-301

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23  
du code général des collectivités territoriales

MODIFICATION N°2 DU LOT 14 MENUISERIES INTERIEURES BOIS AGENCEMENT DU MARCHÉ  
CONSTRUCTION DU STADE PARKING ET ABORDS - 2105 AOO

Pour la passation de la modification n°2 du lot 14 menuiseries intérieures bois agencement du marché n°2105 de Travaux de construction du stade, parking et abords - AOO

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la Ville de Chambéry a conclu le 07 juin 2021 un marché de travaux de menuiseries intérieures bois agencement dans le cadre des travaux de construction du stade, parking et abords avec la société MENUISERIE VUILLERMET.

Considérant que la modification de marché n°1 concerne :

- Pour la tranche ferme : la suppression de prestations (mobilier boutique, trappes de visite, placard billetterie, placard billetterie, un placard local VDI, un placard infirmerie, moins-values pour dimensionnement des miroirs) et des prestations complémentaires (ajout de 336ml de plinthes, finition prépeint pour 436ml de plinthes, ajout d'une façade de placard technique, ajout d'une joue stratifiée sur un placard du RDC, ajout de dessus de placard mélaminé, ajout de dessus de placard mélaminé PMA, ajout de dessus de placard mélaminé local électrique
- Pour la tranche optionnelle : la suppression de deux placards.

Considérant que la présente modification de marché a pour objet la fourniture et pose de 11 béquilles électroniques, le complément de menuiseries pour les portes bagages des vestiaires visiteurs, l'ajout de plinthes droites, l'ajout de plinthes escalier et l'ajout d'une porte pour le local source TGBT à la demande du bureau de contrôle, pour la tranche ferme.

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

La passation de la modification de marché n°2 relative au lot 14 menuiseries intérieures bois agencement du marché n°2105 Travaux de construction du stade, parking et abords - AOO, conclue,

Entre la Ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et la société MENUISERIE VUILLERMET, 177 rue Emile Romanet – ZI Bissy – 73000 CHAMBERY

Pour un montant HT de 11 097,25 € HT, soit une plus-value de 3,21 % pour l'ensemble des modifications de marché par rapport au montant du marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 190 134,68 € HT.

ARTICLE 2°:

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n°2.

ARTICLE 3°:

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent."

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2023-301

Objet de l'acte : MODIFICATION N°2 DU LOT 14 MENUISERIES INTERIEURES BOIS  
AGENCEMENT DU MARCHE CONSTRUCTION DU STADE PARKING ET  
ABORDS - 2105 AOO

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 15 décembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20231215-lmc1H30326H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30326H1

Date de transmission en Préfecture : 18 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 18 décembre 2023

Publication : du 18 décembre 2023 au 19 février 2024